



Compte secondaire Orange MAIL

Par **m3ct0n**, le **30/09/2014** à **09:25**

Bonjour,rnrnJe possède une société et j'occupe les locaux d'une société tierce qui possédait un abonnement orange. Il m'a été proposé de me créé une adresse email dite "secondaire" via leur offre orange. J'utilise donc une adresse email nominative (mon nom, prénom et initial de MA société @ orange.fr) et ceux depuis 5 ans. Les email reçu sur cette dernière concerne donc uniquement mon entreprise. Aujourd'hui après un désaccord, la société qui détient le compte principal à modifier le mot de passe et l'utilise de façon licite notamment pour réinitialiser des mots de passe de site ou de services annexes auxquelles je suis inscrit & même la lecture intégral des messages reçu dès derniers mois (email personnel, email de client..., ce qui est assez gênant...) voir même illégal ??rnrnY a t il une solution ???rnrnJ'espère avoir été clair dans mon explication. rnrnCordialement,rnm3ct0n.

Par **moisse**, le **01/10/2014** à **11:11**

Bonjour,rnGénant certainement, mais illégal non. C'est le titulaire du compte qui fait ce qu'il veut.rnJe suis même surpris que vous ayez encore accès à votre boîte mail. Je suppose que le titulaire n'ose pas supprimer ce compte.rnC'est une économie de bout de chandelle qui risque de vous obliger à souscrire votre propre abonnement, mais il est à craindre que vous ne puissiez récupérer votre adresse mail, et soyez donc dans l'obligation d'en changer, et d'en aviser vos partenaires commerciaux.